

et des *Wei* (septentrionaux) qu'on fit à tort des modifications; comme on recueillait alors les pièces de soie offertes lors de l'annonce au temple ancestral et comme, à la fin de la cérémonie, on les enfouissait, par analogie on changea de place la combustion du bûcher et on en fit la dernière phase du sacrifice; mais cette pratique n'est pas d'accord avec le vrai sens des statuts, car alors dans les rites il manque celui qui a pour but de faire descendre les dieux. — En outre, dans la cérémonie du bûcher allumé et dans celle du sacrifice principal, ni les victimes ni les jades ne sont les mêmes; le disque de jade verdâtre, la victime verdâtre, etc., sont ce dont on se sert sur le bûcher; les quatre tablettes *kouei* <sup>1)</sup>, la victime rousse, etc., sont ce qui est requis pour le sacrifice. C'est pourquoi, dans le sacrifice *kiao* fait au Ciel, il y a les quatre tablettes *kouei*, de même que, dans le sacrifice au temple ancestral, il y a la cuiller à manche en forme de tablette <sup>2)</sup>. Aussi, dans l'article *tien-jouei* du *Tcheou kouan* <sup>3)</sup>, l'ornementation et la configuration (des quatre tablettes *kouei* et celles de la cuiller à manche en forme de tablette) sont-elles concordantes entre elles. D'une manière générale, l'acte de recueillir ce qui reste quand la cérémonie est terminée ne rentre point dans les règles relatives au bûcher qu'on allume. Si cependant les rites actuels, invoquant l'usage qu'on faisait du disque verdâtre et ne tenant pas compte de la cuiller à manche en forme de tablette, font tout brûler indistinctement, il y a là une violation de ce qui devrait être et il est difficile de s'y conformer. — En outre, le bûcher qu'on allume et la musique qu'on exécute sont tous deux destinés à faire

1) Ce sont les quatre tablettes *kouei* qui s'emboîtaient sur une partie centrale commune appelée *ti*; cf. p. 197, n. 1.

2) Voyez un dessin de cette cuiller dans le dictionnaire Chinois-français de Couvreur, au mot *tsan*, 1<sup>e</sup> édition, p. 922.

3) Cf. *Tcheou li*, trad. Biot, t. I, p. 483—493.